



Paris, le 22 janvier 2024

Monsieur Antoine MAGNANT
Directeur Général de la Direction Générale des
Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget
Bâtiment Colbert
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex

Réf. : OB/MC

Objet : Pont naturel du 10 mai 2024

Monsieur le Directeur Général,

Depuis la fin de l'année dernière nous avons des échanges relatifs à l'octroi aux personnels du pont naturel du 10 mai prochain.

Lors de nos échanges à l'issue du CSAR du 26 octobre, le Directeur Général de l'époque avait laissé ouverte la possibilité d'une modification de position au regard notamment des contraintes informatiques et de la situation d'autres administrations. Nombre de services publics seront en effet fermés ce jour-là, dont l'éducation nationale, plaçant les agents chargés de famille dans l'obligation de rechercher des solutions de garde.

Depuis, si certains départements, et non des moindres, ont accordés le bénéfice de ce pont naturel, plusieurs d'entre eux ont confirmés à l'occasion de CSAL récents une opposition stricte avec des arguments qui confinent parfois à la mauvaise foi. Des consignes seraient par ailleurs venues interdire aux directeurs départementaux de plusieurs interrégions, pourtant les mieux placés pour apprécier la pertinence d'une telle mesure d'organisation, d'accorder le bénéfice du pont naturel.

Les agents seront donc placés ce jour-là dans une inégalité de situation, certains bénéficiant du pont naturel quand d'autres seront tenus d'être présents pour un modeste bénéfice de service au public qui pourrait plus efficacement être obtenu par un décalage du calendrier de la prochaine Campagne IR.

Cette mesure serait, de surcroit, perçue comme une mesure d'apaisement et de reconnaissance qui prolongerait les mesures annoncées récemment pour tenter de tourner la page GMBI. Nous nous adressons ici à la même population, celle qui a tenu la maison dans la tourmente et qui ne comprends pas ce déraisonnable entêtement. Pourquoi s'obstiner à fabriquer 100% de décrocheurs pour un pourcent de décrochés ?

.../...

Sans méconnaître les enjeux associés à la campagne déclarative que les personnels de la DGFIP honorent chaque année avec dévouement et professionnalisme, je vous redemande instamment de bien vouloir accorder le 10 mai 2024 le bénéfice du pont naturel à l'ensemble des agentes et des agents de la DGFIP.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Brunelle', with a horizontal line underneath the name.

Olivier BRUNELLE
Secrétaire Général